

FORMATION  
DES CONSEILLERS-CONSEILLERES  
D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES STAGIAIRES

IST – 24

*Brochure d'information 2016 – 2017*

Responsable : Pr. Even LOARER, Directeur de l'INETOP  
Responsable pédagogique : Lin LHOTELLIER

**Renseignements administratifs :**

I.N.E.T.O.P - Secrétariat SCOLARITE COPS - Mme M. MENDES  
Lundi-mardi et jeudi-vendredi de 9h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00  
41, rue Gay Lussac – 75005 PARIS

Téléphone : 01.44.10.79.23 - télécopie : 01.44.10.78.72 – [mamalisa.mendes@cnam.fr](mailto:mamalisa.mendes@cnam.fr)

# SOMMAIRE

	Page
<b>A - GÉNÉRALITÉS</b>	3
<b>B - LE STATUT DES COPS</b>	8
<b>C - LES LIEUX RESSOURCES POUR LES COPS</b>	9
<b>D - CONTACTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS</b>	12
<b>E - LES ENSEIGNEMENTS</b>	13

## A - GÉNÉRALITÉS

La formation des personnels d'orientation du Ministère de l'Education Nationale est sanctionnée par le Diplôme d'Etat de Conseiller.ère d'Orientation-Psychologue (DECOP), et organisée par divers textes ministériels : décrets 91-289, 290, 291 du 20 mars 1991, arrêté du 20 mars 1991 relatifs au statut de ces personnels, textes qui font eux-mêmes référence à la loi du 25 juillet 1985 relative au titre de psychologue et à ses décrets d'application, notamment les décrets 90-259 et 90-255 du 22 mars 1990, ce dernier modifié par le décret 93-536 du 27 mars 1993.

Les **Conseiller.ère.s d'Orientation-Psychologues** (COP), sont recrutés par concours de la Fonction Publique au niveau de la Licence de Psychologie en tant que **Conseillers d'Orientation-Psychologues Stagiaires** (COPS). Ils.elles suivent dans des établissements d'enseignement supérieur agréés une formation en deux ans, de niveau Bac + 5 sanctionnée par le **DECOP**. Ils.elles sont titularisé.e.s dans un emploi de COP lorsqu'ils.elles obtiennent cet examen. Lorsqu'ils.elles échouent et qu'ils.elles ne sont pas admis.e.s à prolonger leur stage, ils.elles sont renvoyé.e.s à leur corps d'origine s'ils.elles étaient préalablement titulaires d'un autre corps de la Fonction Publique, sinon licencié.e.s.

L'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle (INETOP) du CNAM et trois centres de formation au sein des UFR de Psychologie de Lille III, de Psychologie et Sciences de l'Éducation à Aix- Marseille I et du département de Psychologie de l'Université de Rennes II, ont reçu l'agrément à organiser cette formation.

## **Les textes**

### **Création du diplôme d'État de Conseiller.ère d'Orientation-Psychologue (DECOP)**

**Article premier.** Il est créé un diplôme d'Etat de conseiller.ère d'orientation-psychologue. Ce diplôme est délivré par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur aux conseillers d'orientation-psychologues stagiaires qui, après avoir suivi une formation universitaire pluridisciplinaire de deux années comprenant notamment un enseignement en psychologie de haut niveau et des périodes de pratique professionnelle, ont subi avec succès les épreuves d'un examen.

**Art. 2 (modifié par le décret 97-503 du 21 mai 1997).** La formation prévue à l'article premier ci-dessus est organisée par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, agréés à cet effet par le.la ministre chargé.e de l'Enseignement supérieur. Cet agrément est réputé acquis si, au terme d'un délai de deux mois, aucune décision de refus n'a été notifiée aux intéressé.e.s.

**Art. 3.** - Les conseiller.ère.s d'orientation-psychologues stagiaires recruté.e.s dans les conditions fixées par les articles 3 à 8 du décret du 20 mars 1991 susvisé sont réparti.e.s dans les établissements mentionnés à l'article 2 ci-dessus par le.la ministre chargé.e de l'Education.

**Art. 4.-** Le programme, le déroulement des études, la composition du jury de l'examen et les modalités de délivrance du diplôme d'État de conseiller.ère d'orientation-psychologue sont fixés par arrêté du.de la ministre chargé.e de l'Enseignement supérieur. Les membres du jury sont nommés par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Présidé par un.e professeur.e d'université, le jury comprend notamment des enseignant.e.s-chercheur.se.s appartenant aux établissements qui organisent la formation.

(JO des 21 mars 1991 et 22 mai 1997 et BO no 14 du 4 avril 1991.)

#### **Arrêté du 20 mars 1991**

(Education nationale, Jeunesse et Sports)

Vu L. n o 84-52 du 26-1-1984 mod.; L. n o 85-772 du 25-7-1985, art. 44 ; L. n o 89-486 du 10-7-1989 ; D. n o 91-290 du 20-3-1991 ; D. n o 91-291 du 20-3-1991, not. art. 4 ; avis CNESER du 15-10-1990.

### **Diplôme d'État de conseiller.ère d'orientation-psychologue.**

La formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller.ère d'orientation-psychologue, créé par le décret du 20 mars 1991 susvisé, comprend un volume de 1 000 heures d'enseignements réparties sur, au minimum, quarante semaines auxquels s'ajoutent des stages pour une durée de vingt semaines et un travail d'étude et de recherche.

Elle est placée sous la responsabilité d'un.e enseignant.e-chercheur.se désigné.e par le.la président.e ou le.la directeur.rice de l'établissement agréé.

**Art. 2.** Les enseignements prévus à l'article premier ci-dessus assurent une formation théorique, méthodologique et pratique.

Ils sont dispensés par des enseignant.e.s-chercheur.se.s et des professionnel.le.s, en particulier ceux du centre d'information et d'orientation par convention à l'établissement agréé.

Leur programme est fixé en annexe.

Leur répartition entre la première et la seconde année est laissée à l'appréciation de l'établissement qui dispense la formation.

Ils sont sanctionnés par trois épreuves, organisées, pour un tiers de la note, en contrôle continu et, pour deux tiers, en examen terminal national.

Ces épreuves portent sur les thèmes suivants :

1° Psychologie ;

2° Pratiques du.de la conseiller.ère d'orientation-psychologue : études de cas individuels ou institutionnels, consultations d'orientation ;

3° Connaissance des milieux de travail et de formation dans la perspective de l'information et de l'élaboration du projet scolaire et professionnel de l'élève.

L'examen national se déroule dans les conditions suivantes :

Psychologie : composition écrite (durée quatre heures ; coefficient : 2) ;

Connaissance des milieux de travail et de formation : composition écrite (durée quatre heures ; coefficient : 2) ;

Pratique du.de la conseiller.ère d'orientation-psychologue : épreuve orale (durée une heure ; coefficient : 2) [une demi-heure de préparation].

Le.la ministre chargé.e de l'Enseignement supérieur arrête, chaque année, la liste des membres du jury de l'examen national. Le jury comprend, outre des enseignant.e.s-chercheur.se.s, d'un tiers à la moitié de personnalités qualifiées.

Les résultats obtenus aux épreuves mentionnées au cinquième alinéa du présent article sont pris en compte en vue de la délivrance du diplôme dans les conditions fixées à l'article 5 du présent arrêté.

**Art. 3.** Les stages mentionnés à l'article premier du présent arrêté sont répartis entre la première et la seconde année. Ils se déroulent :

En centre d'information et d'orientation et dans un organisme d'orientation différent de celui-ci pour une durée totale de douze à quatorze semaines. Au moins un tiers du stage en centre d'information et d'orientation à lieu en établissement scolaire ;

En entreprise pour une durée de six à huit semaines.

Ces stages sont placés sous la responsabilité d'un.e enseignant.e de l'équipe de formation désigné par le.la responsable mentionné.e à l'article premier du présent arrêté qui en assure le suivi en liaison avec un.e tuteur.rice désigné.e par l'organisme d'accueil.

Ils font l'objet d'un rapport écrit unique dans lequel le.la candidat.e analyse notamment l'expérience professionnelle qu'il.elle a acquise.

Le rapport est soutenu par le.la candidat.e devant un jury qui comprend l'enseignant.e de l'équipe de formation et un.e des tuteurs.rice mentionnés à l'alinéa 2 du présent article, ainsi qu'un.e troisième membre nommé.e par le.la responsable de la formation.

La note obtenue par le.la candidat.e est prise en compte dans les conditions définies à l'article 5 du présent arrêté.

**Art. 4.** Une partie de la première année de formation est consacrée à un travail d'étude et de recherche aboutissant à la rédaction d'un mémoire témoignant d'une bonne maîtrise théorique et méthodologique du sujet étudié.

Ce mémoire est réalisé dans le domaine de la psychologie de l'orientation.

Le travail d'étude et de recherche est placé sous la responsabilité d'un.e enseignant.e-chercheur.se ; il comprend la participation à un séminaire de cinquante heures.

Le mémoire est soutenu devant un jury désigné par le.la responsable de la formation et dont fait partie le.la responsable du travail d'étude et de recherche.

La note obtenue par le.la candidat.e est prise en compte pour la délivrance du diplôme dans les conditions fixées à l'article 5 ci-dessous.

**Art. 5.** La validation de la formation en vue de la délivrance du diplôme d'Etat de conseiller.ère d'orientation-psychologue s'opère dans les conditions suivantes :

Epreuves fixées à l'article 2 (coefficient 9) ;

Note obtenue au rapport (coefficient 4) ;

Note obtenue au mémoire (coefficient 4).

Le diplôme d'Etat de conseiller.ère d'orientation-psychologue est délivré aux candidat.e.s dont la moyenne des notes obtenues à l'ensemble des épreuves est au moins égale à 10 sur 20.

La liste des candidat.e.s qui ont obtenu le diplôme est publiée, chaque année, par le.la ministre chargé.e de l'Enseignement supérieur.

**Art. 6.** Tout.e candidat.e qui est admis.e à prolonger son stage dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article 9 du décret du 20 mars 1991 susvisé portant statut particulier des directeur.rice.s de centre d'information et d'orientation et conseiller.ère.s

d'orientation-psychologues conserve le bénéfice des parties de la formation qu'il.elle a déjà validées.

**Art. 7.** Les dispositions du présent arrêté entreront en application à compter de l'année universitaire 1991-1992.

(JO du 21 mars 1991 et BO no 14 du 4 avril 1991.)

### ***Modalités d'évaluation et de titularisation des conseillers d'orientation-psychologues stagiaires soumis au Diplôme d'État de Conseiller.ère d'Orientation-Psychologue (DECOP)***

Il est rappelé que les modalités d'obtention du diplôme d'État de conseiller.ère d'orientation-psychologue (DECOP) sont fixées par le décret n° 91-291 du 20 mars 1991 et par l'arrêté du 20 mars 1991.

Les lauréat.e.s des concours externe, interne, réservé et de l'examen professionnel nommé.e.s conseiller.ère.s d'orientation-psychologues stagiaires et ayant satisfait, à l'issue des deux années de stage, aux épreuves du DECOP sont titularisé.e.s en qualité de conseiller.ère.s d'orientation-psychologue par le.la recteur.rice de l'académie du centre de formation.

Les conseiller.ère.s d'orientation-psychologues stagiaires dont les résultats au DECOP ne sont pas jugés satisfaisants sont soit licencié.e.s, soit réintégré.e.s dans leur corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine s'ils.elles avaient auparavant la qualité de fonctionnaire. L'arrêté correspondant est pris par le.la ministre.

Toutefois, en application de l'article 9 du décret n° 91-290 du 20 mars 1991 portant statut particulier des DCIO et COP, ils.elles peuvent également, à titre exceptionnel, être autorisé.e.s par le.la recteur.trice de l'académie du centre de formation à prolonger leur stage.

Tout.e candidat.e qui est admis.e à prolonger son stage conserve le bénéfice des parties de la formation qu'il.elle a déjà validées (article 6 de l'arrêté du 20 mars 1991).

## B - LE STATUT DES COPS

Les COPS (Conseiller.ère.s d'Orientation-Psychologues stagiaires) sont des fonctionnaires d'Etat stagiaires, en formation professionnelle, et ne bénéficiant donc pas du statut d'étudiant.e.s.

Comme tous les fonctionnaires, ils.elles bénéficient de droits (rémunération, indemnités de stage, garantie d'emploi, mutations...) mais ils.elles sont aussi assujetti.e.s à certaines obligations des fonctionnaires, notamment :

### **1. Assiduité, absence :**

Les fonctionnaires sont assujettis à des obligations de service. Pour les COPS cela signifie présence obligatoire, contrôlée par émargement, aux cours, aux travaux dirigés, aux stages qui sont programmés à l'emploi du temps. Les horaires de cours sont, sauf exception, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Les absences pour raison de maladies, de maternité, ..., doivent être systématiquement justifiées par un arrêt de travail avec certificat médical déposé auprès du secrétariat pédagogique.

Tous les autres types d'absences (garde d'enfants, absence prévisible, cérémonies, ....) doivent faire l'objet préalablement d'une demande d'autorisation d'absence par écrit adressée à Monsieur le Directeur de l'INETOP.

### **2. Déplacements, missions :**

Tout déplacement, y compris pour des raisons justifiées par des besoins de formation, qui se déroule sur le temps de formation et/ou de stages, en des lieux différents de ceux prévus par le programme de formation et/ou de stages (enquêtes en province pour le mémoire, par exemple) doit faire l'objet d'un ordre de mission sans frais délivré par le secrétariat pédagogique (faire la demande auprès de la direction des études).

### **3. Gestion Ressources Humaines**

La gestion administrative des COPS est assurée par le rectorat de Paris qui est leur employeur.

## ***C- Les lieux ressources pour les COP stagiaires***

### **LA BIBLIOTHEQUE**

**Le Service Commun de la Documentation (SCD) du Cnam** regroupe l'ensemble des bibliothèques du Cnam.

La bibliothèque du site Gay-Lussac offre une documentation scientifique spécialisée dans les domaines de l'orientation scolaire et professionnelle, la psychologie du travail, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, l'ergonomie et les métiers de la formation.

La bibliothèque est ouverte de **9h30 à 18h, les lundis, mardis, mercredis, vendredis et le jeudi de 14h à 18h**. La bibliothèque est fermée lors des fermetures du Cnam (mois d'août et entre Noël et Jour de l'an).

L'équipe de formateur.trice.s du SCD propose une formation en début d'année à destination des COPS :

- Présentation de la bibliothèque
- Méthodologie de la recherche documentaire
- Panorama des ressources électroniques

L'équipe propose également un ensemble de formations qui peuvent s'organiser en journée, en soirée, à la carte ou en groupes.

- Comprendre et rédiger une référence bibliographique
- Apprendre à utiliser un logiciel de référence bibliographique (Zotero)

#### **Contact :**

Site internet des bibliothèques du Cnam :

**<http://bibliotheque.cnam.fr/>**

Pour s'inscrire à une formation supplémentaire :

**[bib.formation@cnam.fr](mailto:bib.formation@cnam.fr)**

### **LE CENTRE DE RESSOURCES EN ORIENTATION THIERRY BOY**

Les besoins de la formation et de la recherche nous ont conduits à développer un Centre de Ressources au sein de l'INETOP. Son objectif est de fournir des informations et des conseils sur l'utilisation des outils et méthodes utilisables dans le champ de l'orientation.

Le centre de ressources conserve des documents de trois types :

- 1) des instruments psychométriques (plus d'un millier de tests et questionnaires),
- 2) des méthodes "d'éducation à l'orientation",

3) des logiciels pour l'évaluation psychologique, l'information et l'aide à la prise de décision. Chaque outil a été l'objet d'une analyse approfondie et est décrit sur une fiche.

Le Centre est ouvert aux étudiant.e.s, aux formateur.trice.s, aux chercheur.se.s et aux praticien.ne.s en psychologie de l'orientation.

*Les mardis, mercredis, jeudis de 15h00 à 18h00 et **sur rendez-vous**  
Fermé- durant les vacances scolaires*

Le centre est se trouve en salle 15, 1<sup>er</sup> étage. 01 44 10 78 52      inetop.testo@cnam.fr

Responsable : Laurence THIENOT    01 44 10 78 25      laurence.thienot@cnam.fr

### **LA DOCUMENTATION A VISEE PEDAGOGIQUE**

Son objectif est de mettre à disposition des stagiaires les supports documentaires existants en C.I.O.

Le centre est ouvert aux stagiaires sur rendez-vous et se trouve en salle 31, 2<sup>ème</sup> étage.

Responsable : Van PATILLON      01 44 10 78 91      Thi-van.patillon@cnam.fr

### **LA SALLE INFORMATIQUE**

La salle informatique 82 (située au 4<sup>ème</sup> étage) est équipée de dix ordinateurs PC munis des logiciels ad hoc. La clé est à retirer à la loge.

## SALLES DE COURS

41.0.12 Amphi	RDC
41.1.1.25	1 <sup>er</sup> étage gauche
41.1.1.26	1 <sup>er</sup> étage gauche
41.1.1.20 Salle Henri PIERON	1 <sup>er</sup> étage droite
41.2.39	2 <sup>ème</sup> étage gauche
41.2.41	2 <sup>ème</sup> étage gauche
41.3.55	3 <sup>ème</sup> étage droite
41.4.63	4 <sup>ème</sup> étage droite
41.4.79	4 <sup>ème</sup> étage gauche
41.5.98	5 <sup>ème</sup> étage gauche
41.5.100	5 <sup>ème</sup> étage droite
41.-1.O, J, K, M	SOUS SOL droite

Certains cours se tiendront au Cnam, 292 rue Saint Martin ou 2 rue Conté 75003 Paris.



Pour consulter le planning des salles : <http://emploi-du-temps.cnam.fr/emploidutemps2>  
Code promotion : **IST24**

## D - CONTACTS

Tél standard : 01 44 10 78 10

Fax : 01 44 10 78 72

<http://inetop.cnam.fr>

**Pour obtenir votre correspondant, composez le 01 44 10 suivi des 4 chiffres de son poste.**

**En interne composez les 4 derniers chiffres**

### Responsable pédagogique

LHOTELLIER Lin 78 26 [lin.lhotellier@cnam.fr](mailto:lin.lhotellier@cnam.fr) bur. 22 – 1er étage

### Secrétariat pédagogique

MENDES Mamalisa 79 23 [mamalisa.mendes@cnam.fr](mailto:mamalisa.mendes@cnam.fr) bur. 18 – 1er étage

GOMEZ Matéo 78 39 [mateo.gomez@cnam.fr](mailto:mateo.gomez@cnam.fr) bur. 18 – 1er étage

### Contact rectorat

*Pour toutes questions concernant votre indice, échelon, rémunération*

DABIC Desa [desa.dabic@ac-paris.fr](mailto:desa.dabic@ac-paris.fr) 01.44.62.45.04

### Salle de documentation

PATILLON Van 78 91 [Thi-van.patillon@cnam.fr](mailto:Thi-van.patillon@cnam.fr) bur.28B – 2e étage

### Centre de ressources en orientation Thierry Boy

78 52 [inetop.testo@cnam.fr](mailto:inetop.testo@cnam.fr) bur. 15 – 1er étage

### Revue OSP (abonnements)

PERRO Nadine 78 33 [inetop-osp@cnam.fr](mailto:inetop-osp@cnam.fr) bur. 6 – RDC

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignant-e	Poste	Etage	Bureau	Service
ARNOUX Caroline	78.65	2° étage	27 A	<a href="mailto:caroline.arnoux@cnam.fr">caroline.arnoux@cnam.fr</a>
BERNAUD Jean Luc	78 50	2e étage	33 B	<a href="mailto:jeanluc.bernaud@cnam.fr">jeanluc.bernaud@cnam.fr</a>
BOURCIER Brigitte	78 43	2e étage	38 A	<a href="mailto:Brigitte.bourcier@cnam.fr">Brigitte.bourcier@cnam.fr</a>
CHARTIER Philippe	78 53	1 <sup>er</sup> étage	16	<a href="mailto:Philippe.chartier@cnam.fr">Philippe.chartier@cnam.fr</a>
COHEN SCALI Valérie	78 41	1er étage	21	<a href="mailto:Valerie.cohen_scali@cnam.fr">Valerie.cohen_scali@cnam.fr</a>
GUÉNOLE Nicolas				
LALLEMAND Noëlle	78 49	2e étage	29	<a href="mailto:Noelle.lallemand@cnam.fr">Noelle.lallemand@cnam.fr</a>
LHOTELLIER Lin	78 26	1er étage	22	<a href="mailto:Lin.lhotellier@cnam.fr">Lin.lhotellier@cnam.fr</a>
LOARER Even	78 31	1er étage	20	<a href="mailto:Even.loarer@cnam.fr">Even.loarer@cnam.fr</a>
OZENNE Rodrigue	78 28	1er étage	16 B	<a href="mailto:Rodrigue.ozenne@cnam.fr">Rodrigue.ozenne@cnam.fr</a>
PATILLON Van	78 91	2e étage	28 B	<a href="mailto:Thi-van.patillon@cnam.fr">Thi-van.patillon@cnam.fr</a>
POULIOT Manon	78 46	2e étage	38 B	<a href="mailto:Manon.pouliot@cnam.fr">Manon.pouliot@cnam.fr</a>
PROT Bernard	79 01	2e étage	29 B	<a href="mailto:Bernard.prot@cnam.fr">Bernard.prot@cnam.fr</a>
PRUDHOMME Nathalie	78 64	2e étage	36	<a href="mailto:Nathalie.prudhomme_mougin@cnam.fr">Nathalie.prudhomme_mougin@cnam.fr</a>
SOIDET Isabelle				<a href="mailto:Isabelle.soidet@u-paris10.fr">Isabelle.soidet@u-paris10.fr</a>
STEINBRUCKNER Marie-Laure	78 63	1er étage	23	<a href="mailto:Marie-laure.steinbruckner@cnam.fr">Marie-laure.steinbruckner@cnam.fr</a>
TERRIOT Katia	78 61	1er étage	24	<a href="mailto:Katia.terriot@cnam.fr">Katia.terriot@cnam.fr</a>
THIENOT Laurence	78 25	1er étage	15B	<a href="mailto:Laurence.thienot@cnam.fr">Laurence.thienot@cnam.fr</a>
VIGNOLI Emmanuelle	78 30	2e étage	34B	<a href="mailto:Emmanuelle.vignoli@cnam.fr">Emmanuelle.vignoli@cnam.fr</a>
VOUILLOT Françoise	78 77	1er étage	19 A	<a href="mailto:Francoise.vouillot@cnam.fr">Francoise.vouillot@cnam.fr</a>
WERQUIN Patrick	78 87	2° étage	28	<a href="mailto:Patrick.werquin@gmail.com">Patrick.werquin@gmail.com</a>

## **E - LES ENSEIGNEMENTS**

*Les enseignements sont coordonnés par M. Lin LHOTELLIER, Directeur des études du DECOP, sous la responsabilité de M. Even LOARER, Directeur de L'INETOP.*

Le programme de la formation conduisant au diplôme d'Etat de conseiller.ère d'orientation-psychologue est structuré en quatre grands types de contenus correspondant aux principales fonctions exercées par les conseiller.ère.s d'orientation-psychologues dans leurs dimensions théoriques et pratiques :

- I. L'aide aux personnes : interventions individuelles
- II. L'aide aux personnes : interventions collectives
- III. Les interventions auprès des acteurs institutionnels
- IV. Le travail, l'entreprise, l'emploi et l'insertion

Les enseignements intègrent les différents aspects théoriques, méthodologiques et pratiques et tiennent compte du programme des stages.

Ils s'appuient en outre sur une bonne connaissance des outils statistiques et une maîtrise certaine des nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Ils supposent enfin des temps d'intégration des connaissances acquises et de réflexion sur l'éthique et l'exercice professionnel dans le cadre d'activités collectives organisées à cet effet et d'ateliers de pratiques d'orientation.

Les enseignements sont organisés en modules et comprennent des stages qui se déroulent sur les deux années de formation.

**L'usage des téléphones portables est interdit pendant les cours.**

## Organisation des enseignements

- **Approches psychologiques de l'orientation et du conseil**
  - Approches psychologiques et psychosociologiques
  - Psychologie de l'orientation
- **Théories et pratiques de l'évaluation psychologique**
- **Théories et pratiques de l'entretien individuel et auto supervision**
- **Théories et pratiques du groupe en orientation**
- **Approches éducatives et développementales en orientation (AEDO)**
- **Théories et pratiques de l'information en orientation**
- **Technologie de l'information et de la communication en orientation (TICO)**
- **Connaissance des institutions, du système éducatif et des services d'orientation (CISESO)**
  - Systèmes de formation initiale
  - La profession de conseiller.ère d'orientation-psychologue : Aspects institutionnels, partenariats
  - L'orientation des adultes
- **Approches économiques et sociologiques de l'éducation et de l'orientation**
- **Sexe, genre et orientation**
- **Connaissance du travail et des milieux professionnels**
  - Emploi et marché du travail, emploi et formation
  - Analyse économique, sociologique et psychologique du travail et des milieux professionnels
  - Formation et orientation tout au long de la vie

- **Analyse de données**
- **Analyse de pratiques**
- **Travail d'étude et de recherche (TER)**
- **Stages en C.I.O. et en entreprise**

## **APPROCHES PSYCHOLOGIQUES DE L'ORIENTATION ET DU CONSEIL**

*CODE : Cops 1 USPSOA / Cops 2 USPSOQ*

### **Sous-ensemble 1. Approches psychologiques et psychosociologiques**

**Responsable : Brigitte BOURCIER**

Objectif : Présenter les notions et concepts issus de la psychologie sociale, de la psychologie du développement, de la psychologie clinique et de la psychopathologie de l'adolescent.e, permettant de mieux saisir les problématiques d'orientation en explicitant en quoi ils peuvent servir la pratique quotidienne des COP.

A titre d'exemples seront abordés entre autres les thèmes suivants :

- en psychologie du développement : la définition et les limites de la période adolescente, la relation aux pairs à l'adolescence, la relation aux parents, la formation de l'identité etc....

- en psychologie sociale : la socialisation plurielle et la construction de soi, la théorie sociale cognitive appliquée à l'orientation et les sentiments d'efficacité personnelle etc ...

- en psychologie clinique : la définition de la clinique, les enjeux œdipiens, la place des identifications, de l'idéal du moi dans les choix d'orientation, la question de la négociation entre principe de plaisir et principe de réalité, la place du transfert et du contre transfert dans les situations de conseil etc....

- en psychopathologie : les conduites de l'agir (fugues, vols, suicides), les conduites liées au corps (troubles du sommeil, troubles alimentaires), les névroses, les psychoses etc....

### **Sous-ensemble 2. Psychologie de l'orientation**

**Responsable : Valérie COHEN SCALI**

Objectifs :

- Présenter l'évolution des questions sociétales d'orientation et des problématiques dans ce domaine (depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle) en s'interrogeant sur les relations entre questions sociétales, problématiques scientifiques et finalités des pratiques d'accompagnement en l'orientation.

## Contenus :

- L'orientation : un problème de société. Accompagner en orientation : quelles finalités pour ces pratiques professionnelles aujourd'hui ?
- Les approches scientifiques des problèmes sociétaux d'orientation ;
- L'appariement personnalité individuelle - profession : l'exemple de la Théorie de l'Adaptation Professionnelle (TWA) ou de la Correspondance Personne – Environnement (PEC) de René V. Dawis et Lloyd H. Lofquist (1984, 2002) ;
- La liaison personnalité – contexte professionnel : l'exemple de la théorie des « personnalités dans les environnements professionnels » de John Holland (1959, 1966, 1997) ;
- Les approches du développement des carrières (professionnelles et personnelles) et des compétences ;
- Précarité et « chaos vocationnel » : processus et facteurs en jeu lors des transitions psychosociales ;
- L'école et l'anticipation d'une insertion professionnelle et sociale : Processus et facteurs déterminant la construction des intentions d'avenir des jeunes ;
- Facteurs et processus de la construction continuée de soi.

## **THEORIES, TECHNIQUES ET PRATIQUES DE L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES**

*CODE : Cops 1 USPSOB / Cops 2 USPSOR*

**Responsables : Rodrigue OZENNE, Katia TERRIOT**

Ce module vise à former les stagiaires à l'évaluation psychologique des personnes dans le cadre du conseil en orientation. Il est construit autour de trois axes principaux :

- Les principes de construction des tests, leurs qualités métriques, les étalonnages et les populations concernées.
- L'utilisation des tests dans la pratique du conseil en orientation, la restitution des résultats, ainsi que les différentes formes de comptes-rendus seront présentées et discutées.
- La stratégie de conseil en orientation dans le cadre d'un bilan psychologique.

Ce module sera constitué d'une alternance de cours théoriques et de séances de travaux dirigés dont des études de cas. Des mises en situations seront réalisées durant les stages.

Les thèmes suivants seront notamment abordés :

- Intelligence
- Intérêts
- Personnalité, valeurs
- Motivation
- Lecture et difficultés de lecture
- Troubles des apprentissages
- Evaluation scolaire
- Evaluation dynamique

Cours théoriques, interventions de spécialistes, travaux dirigés.

## **THEORIES ET PRATIQUES DE L'ENTRETIEN INDIVIDUEL ET AUTOSUPERVISION**

*CODE : Cops 1 USPSOD / Cops 2 USPSOT*

**Responsable : Manon POULIOT**

### **Objectifs :**

- Permettre de développer une posture de conseillère et de conseiller d'orientation-psychologue capable d'une pratique réflexive ;
- Favoriser l'acquisition de compétences relationnelles, de communication et de structuration pour conduire un entretien ;
- Se repérer dans la diversité des approches de l'entretien de conseil en orientation.

### **Méthodologie :**

- Cours théorique : psychologie du counseling et entretien, savoirs théoriques fondamentaux

Guidance et counseling, histoire et clarifications conceptuelles : counseling personnel, counseling de carrière et psychothérapie, théories de l'intervention et théories du développement, épistémologies quantitatives et qualitatives, processus et évaluation des effets.

Les grandes approches, rogériennes, cognitivo-comportementales, psychodynamiques : différences et convergences théoriques et pratiques.

Processus de changement et modèles intégratifs des facteurs communs de changement : le consultant ; le conseiller ; l'alliance de travail et la relation de counseling ; la flexibilité et la contextualisation des approches et techniques d'intervention.

L'efficacité du counseling et la multidimensionnalité des effets.

- Formation pratique :

- o Entretien d'aide et de conseil centré sur la personne (avec mises en situation d'entretien, supervision et autosupervision) ;
- o Entretien d'aide et de conseil « constructiviste » (s'appuyant sur l'utilisation de médiateurs : jeu de cartes, restitution de tests, supports pédagogiques, etc.).
- o Entretien centré sur l'analyse de l'activité.

## **THEORIES ET PRATIQUES DU GROUPE EN ORIENTATION**

*CODE : Cops 1 USPSOE / Cops 2 USPSOU*

**Responsable : Marie-Laure STEINBRUCKNER**

### **Objectifs :**

- Permettre une connaissance des concepts principaux de la psychologie des groupes et balayer la diversité des approches théoriques : clinique, psychosociale, systémique.
- Articuler ces concepts aux problématiques de l'orientation.
- Développer les capacités d'observation et de compréhension des différentes dimensions à l'œuvre dans les groupes.

- Appréhender au travers d'expérimentations différentes méthodes utilisées pour l'observation et l'intervention dans les groupes.
- Aider au positionnement des COP stagiaires en tant que participant.e.s à différents groupes et comme animatrices et animateurs de groupes de tâche, de groupe de formation, de groupe d'orientation.
- Favoriser le développement et la mise en place d'interventions de groupes pour l'orientation et une pratique réflexive de l'animation de ces groupes.

#### Méthodologie :

- Apports théoriques et applications sous formes d'ateliers, de jeux de rôles, d'études de cas.
- Présentation et utilisation de grilles d'observation lors des mises en situation pédagogiques.

### **APPROCHES EDUCATIVES ET DEVELOPPEMENTALES EN ORIENTATION (AEDO)**

*CODE : Cops 1 USPSOL / Cops 2 USPS10*

**Responsable : Van PATILLON**

#### Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur les différents modèles de conseil en orientation et leur évolution historique.
- Repérer les concepts-clés en mettant l'accent sur l'approche éducative et développementale en orientation.
- Connaître les différentes démarches et outils utilisés.
- Comparer les différentes approches éducatives des pays membres de l'OCDE.

Les liens entre théories et pratiques seront explicités.

#### Contenu :

- Présentation de démarches et outils éducatifs : élaboration de différents programmes éducatifs pour publics scolaires, techniques d'animation...

Interventions de professionnel.le.s de l'orientation :

- Approche orientante au Québec.
- Livret de compétences...

### **THEORIES ET PRATIQUES DE L'INFORMATION EN ORIENTATION**

*CODE : Cops 1 USPSOF / Cops 2 USPSOV*

**Responsable : Marie-Laure STEINBRUCKNER**

#### Objectifs :

- Développer la connaissance des modèles théoriques et concepts attachés à la notion d'information (approche didactique de la pédagogie de l'information, représentation, dissonance cognitive, connaissance, savoir...).
- Situer les pratiques d'information dans le champ de l'orientation scolaire et professionnelle.

Méthodologie :

Apports conceptuels, travaux dirigés, participation au salon de l'orientation-Onisep, visite d'établissement ...

## **TICO : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EN ORIENTATION**

*CODE : Cops 1 USPS0N / Cops 2 USPS12*

**Responsable : Rodrigue OZENNE**

Individualisation, interactivité, échanges en temps réel...

... Les possibilités offertes par l'évolution du multimédia et de l'Internet accompagnent et transforment les pratiques en orientation.

Depuis une dizaine d'années, les technologies de l'information et de la communication ont progressivement irrigué le champ de l'orientation, dans différentes dimensions :

- 1) L'observation du district, l'analyse des flux, et le suivi individualisé des élèves,
- 2) La recherche documentaire et la présentation de l'information,
- 3) L'aide à la connaissance de soi et à la prise de décisions.
- 4) La mise en réseau des établissements et des partenaires et le déploiement d'espaces numériques de travail (ENT)
- 5) Le développement de l'interactivité et du conseil "en ligne".

Ces nouvelles pratiques seront présentées et discutées. L'appropriation des outils et des méthodes sera préparée en TD, mais devra être réalisée au cours des stages.

## **CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS, DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET DES SERVICES D'ORIENTATION (CISESO)**

*CODE : Cops 1 USPSOG / Cops 2 USPSOW*

**Responsable : Lin LHOTELLIER**

### **Sous-ensemble 1. Systèmes de formation initiale**

La structure du système éducatif français.

Quelques comparaisons internationales.

Les structures du système éducatif en matière de handicap.

Les procédures d'orientation.

La liaison lycée/ enseignement supérieur

L'enseignement supérieur

Les alternatives au redoublement

## **Sous-ensemble 2. La profession de conseiller.ière d'orientation-psychologue : Aspects institutionnels, partenariats**

Principaux textes officiels

Statut, missions, obligations dans la fonction publique.

Aspects déontologiques de la profession de conseiller.ière d'orientation-psychologue.

Projet de CIO, projet d'établissement, programme d'activité

Formation et orientation tout au long de la vie :

- La formation continue
- L'accueil, l'orientation, le conseil auprès des adultes en CIO
- Le bilan de compétences
- La validation des acquis
- Le conseil en évolution professionnelle

## **APPROCHES ECONOMIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE L'EDUCATION ET DE L'ORIENTATION**

*CODE : Cops 1 USPSOH / Cops 2 USPSOX*

**Responsables : Nicolas GUÉNOLE**

- Apports de la sociologie de l'éducation dans le champ de l'orientation
- Étude des théories princeps en macro et microsociologie en référence à quelques sociologues (Bourdieu, Boudon)
- La question de l'égalité des chances
- La ségrégation scolaire
- Les enjeux économiques de l'éducation
- Conférences sur des thématiques d'actualités en sociologie de l'éducation...
- Etude de textes.

## **SEXE, GENRE ET ORIENTATION**

*CODE : Cops 1 USPSOK / Cops 2 USPSOZ*

**Responsable : Françoise VOUILLOT**

Cette formation a pour objectifs :

- D'analyser les causes et les effets de la division sexuée de l'orientation et du travail
- De poser des questions sur le rôle de l'éducation à l'orientation et les pratiques des COP vis-à-vis de cette question

- 1) Présentation des objectifs et des contenus. On montre en quoi cette question interroge les finalités sociales et politiques de l'orientation
- 2) État des lieux de la division sexuée des savoirs, de l'orientation et du travail (professionnel et domestique)
- 3) Inventaire pluridisciplinaire des explications sous-jacentes à cet état des lieux à propos:
  - des concepts de sexe, genre, rôles de sexe, rapports sociaux de sexe
  - de la mise en question du sexe comme variable explicative
  - de la construction socioculturelle du genre et du sexe.
- 4) Conséquences du genre sur :
  - les représentations et les attentes sociales vis-à-vis des filles et des garçons, des hommes et des femmes (éducation, pratiques pédagogiques scolaires, fonctionnement de la mixité, éducation à l'orientation, recrutement, management...)
  - La construction identitaire des personnes: développement de l'identité sexuée, influence sur les conduites des sujets (adhésion/transgression des rôles de sexe) en particulier dans leurs projets scolaires et professionnels
- 5) Les choix d'orientation au service du genre ?  
 Quels rôles et quelles pratiques peut-on mettre en œuvre pour contribuer à la désexuation de l'orientation et du travail ?

## **CONNAISSANCE DU TRAVAIL ET DES MILIEUX PROFESSIONNELS**

*CODE : Cops 1 USPSOJ / Cops 2 USPSOY*

**Responsable : Bernard PROT**

### **Sous-ensemble 1**

**Assuré par Patrick WERQUIN**

*1<sup>ère</sup> année :*

#### **L'emploi et les marchés du travail**

##### a) Objectifs

- Maîtriser les concepts de base.
- Connaître les grandes transformations de l'emploi en France et selon une perspective internationale.
- Comprendre la dynamique de l'évolution de l'emploi et des professions, ses causes, les débats en cours.

##### b) Contenu

- Notion de base sur le travail et l'emploi (saliariat, emploi, chômage, population active, structure de l'emploi ; évolutions (âge, sexe, éducation et formation, certifications...)).
- Les marchés du travail et les transitions professionnelles (définitions, le chômage et la précarité, évolution des trajectoires et des mobilités, les marchés internes...).
- Les évolutions des professions et du travail (les classifications et nomenclatures (CSP, PCS, ROME, RNCP...), l'entreprise, qualifications certifications et compétences...).
- La comparaison internationale.

*2<sup>ème</sup> année :*

## **La relation formation/emploi**

### **a) Objectifs**

- Comprendre les interactions entre formation et emploi et ses spécificités françaises comparativement à d'autres.
- Connaître les principales caractéristiques de l'insertion professionnelle des jeunes et ses déterminants.
- Repérer les principaux outils d'analyse de l'insertion professionnelle et des besoins de formation.

### **b) Contenu**

- Formation/emploi : de quoi parle-t-on ?
- La dynamique de la formation initiale : diplôme et normativité des relations formation emploi.
- L'insertion professionnelle à l'issue de la formation initiale : le rôle effectif des diplômes/certifications sur le marché du travail.
- Quelques théories économiques.
- Les ajustements sur le marché du travail.
- Les diagnostics et l'expertise des relations formation/emploi ; quels liens avec l'orientation professionnelle ?
- L'avenir des diplômes/certifications : l'émergence de nouvelles régulations.
- La comparaison internationale.

## **Sous-ensemble 2**

**Assuré par Bernard PROT**

### **Psychologie du travail, connaissances des milieux professionnels et orientation**

#### Contenus :

Première année

Objectif : construire un point de vue en psychologie sur le travail, sur la base d'une série d'articles contenant des repères fondamentaux, remis aux stagiaires.

- La naissance de la psychologie de l'orientation et la psychologie du travail dans les conditions historiques et dans quelques débats fondateurs en psychologie, au début du 20ème siècle (psychotechnique en France, psychotechnique aux USA, approche fonctionnaliste, école des "relations humaines")
- Le modèle taylorien conception/exécution est un modèle d'organisation de la production et aussi de la relation formation-travail-emploi
- Le travail comme fonction sociale (son histoire et ses transformations contemporaines) et le travail dans sa fonction psychologique
- Les émergences de la distinction "tâche activité", dans les années 1950 (Missions du plan Marshall, naissance d'une *ergonomie*, problèmes de santé au travail).
- Une série de repères contemporains en matière de connaissance des milieux de travail : La tâche prescrite, la tâche effective, l'activité, l'artefact et l'instrument, le genre professionnel et le style d'activité.

Documents : textes remis aux participants.

Deuxième année

Objectifs : Etudier la proposition selon laquelle la fonction du/de la conseiller.ère consiste à permettre aux élèves de développer des connaissances à propos de l'exercice des métiers. Cette proposition soutenue du point de vue théorique à partir d'une série de travaux contemporains, est référée à la théorie du développement des connaissances du psychologue Vygotski. On distinguera les connaissances scolaires, les connaissances des développées dans le contexte familial et les connaissances liées à l'exercice des métiers. Cette distinction vise à définir le travail du conseiller.ère dans une perspective qui n'est pas adéquationniste, mais dialogique au sens de Bakhtine : il s'agit de permettre aux élèves, aux enseignant.e.s et à des professionnel.le.s d'établir des correspondances entre différentes manières de connaître le travail.

2) Ce point de vue sera soutenu et discuté depuis :

- Des travaux de recherche dans les domaines suivants : Conducteurs.rices d'engins en industrie; Employé.e.s administratif.ve.s; Moniteur.rice.s d'auto-école; VAE; Bilan de compétences.
- L'étude des documents "représentant" les métiers (fiches métiers, référentiels...) et des lieux ressources en matière de relation formation-emploi (CEREQ, DARES, EDUSCOL, RNCP, ONISEP...)
- Des présentations d'expériences réalisées par des Cop en matière de PDMF (plus largement de découverte des métiers), en particulier les stagiaires ayant exercé en tant que contractuel.le.s.

### **ANALYSE DE DONNEES**

*CODE : Cops 1 USPSOC / Cops 2 USPSOS*

**Responsable : Rodrigue OZENNE**

Doter les COP de savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques leur permettant la compréhension des articles et comptes-rendus de recherche et l'utilisation des principales méthodes statistiques dans leurs activités professionnelles :

- Recueil et traitement des données
- Maîtrise des tests d'inférence statistique
- Présentation de logiciels de statistiques
- Interprétation des résultats des principales méthodes d'analyses multi variées

Cours et travaux dirigés.

### **ANALYSE DE PRATIQUES**

*CODE : Cops 1 USPSOM / Cops 2 USPS11*

**Responsable : Manon POULIOT**

Ces groupes constituent un moment privilégié d'intégration des enseignements théoriques et pratiques par l'analyse de pratiques et de situations professionnelles.

Ils se déroulent pendant les deux années de formation, à raison d'environ 10 séances par an.

Contenu : Présentation de cas, échanges d'expériences, analyse de situations vécues en stage.

Organisation : Petits groupes de stagiaires, avec un.e formateur.rice référent.e

## **TRAVAIL D'ETUDE ET DE RECHERCHE (TER)**

*CODE : Cops 1 USPSOP / Cops 2 USPS13*

### **Mémoire**

**Responsable : Jean-Luc BERNAUD**

Des séances collectives de méthodologie et d'aide à la recherche complètent la formation individuelle dispensée aux stagiaires par leur directeur.rice de mémoire.

Dans le cadre de ces séances, les grandes étapes de l'élaboration d'une recherche, les composantes d'un mémoire, les règles de présentation d'un travail scientifique en psychologie sont présentées. La conception de dispositifs de recueil et de traitement des données est abordée.

Une initiation et une aide à l'utilisation de logiciel (s) de statistiques est dispensée, à la demande, aux stagiaires désireux de les utiliser pour le traitement de leurs données.

La participation aux séminaires de l'équipe de recherche de l'Inetop ou du Centre de Recherche sur le Travail et le Développement (CRTD) est un complément possible à cette formation méthodologique.

## **LES STAGES**

### **STAGES EN CIO**

*CODE : Cops 1 UAOP15 / Cops 2 UAOP18*

**Responsables : Brigitte BOURCIER et Caroline ARNOUX**

**L'immersion des conseillers-ères d'orientation-psychologues stagiaires dans le milieu professionnel** leur permet d'**approfondir** leur connaissance du calendrier d'orientation, des procédures et des voies de formation initiale et continue, de **repérer et d'analyser** la diversité des activités dans le CIO et dans les établissements scolaires, **d'expérimenter progressivement** différentes pratiques professionnelles : individuelles, collectives, institutionnelles.

Ces stages d'une durée de **12 à 14 semaines** se répartissent sur les deux années de formation. **Leur calendrier est fixé par l'emploi du temps remis aux conseillers-ères d'orientation-psychologues stagiaires chaque début d'année.**

Ils sont :

- **regroupés en première année** : trois périodes de deux semaines et une période d'une semaine continues, dont une semaine dans un établissement scolaire ;

- **distribués en deuxième année** : deux jours par semaine, le lundi et le mardi sauf pour la semaine de stage dans un autre organisme d'orientation qui se déroule sur cinq jours consécutifs.

Les objectifs assignés à ces stages sont définis dans **le cahier des charges des stages** remis aux stagiaires en début de formation.

Un suivi de stage, collectif et individuel, est organisé

## **STAGES EN ENTREPRISE**

*CODE : Cops 1 UAOP14 / Cops 2 UAOP17*

### **Responsable : Even LOARER**

Le stage d'une durée de **6 à 8 semaines** a lieu au cours de la 2<sup>ème</sup> année de formation. Son calendrier et sa durée exacte seront fixés par l'emploi du temps de la deuxième année. Le stage en entreprise est, au même titre que les stages en CIO, **un moment fondamental de la formation des conseiller.ère.s d'orientation-psychologues**, constitutif de leur pratique professionnelle.

Il se déroule de préférence dans une entreprise du secteur industriel et repose sur un projet négocié entre l'entreprise et le.la stagiaire sous le contrôle pédagogique de l'INETOP. Le stage comprend des moments d'observation, des temps d'étude et, dans la mesure du possible, des temps d'exercice d'une activité professionnelle.

Quatre séances de préparation et quatre séances d'exploitation du stage, programmées dans l'emploi du temps sont collectives et encadrées par un.e ou des enseignant.e.s-formateur.rice.s.